



*Examen régional de l'Afrique : Bilan de trente ans de la mise en œuvre du Rapport de Synthèse 2020-2024 Déclaration et Programme d'action de Beijing (BPfA)+30*

LE STATUT DE L'ÉGALITÉ DES GENRES ET DE L'AUTONOMISATION DES  
FEMMES EN AFRIQUE : 30 ANS APRÈS LA DÉCLARATION ET LE  
PROGRAMME D'ACTION DE BEIJING (BEIJING +30)

Revue Régionale Africaine  
RÉSUMÉ EXÉCUTIF  
2020-2024





*Examen régional de l'Afrique : Bilan de trente ans de la mise en œuvre du Rapport de Synthèse 2020-2024 Déclaration et Programme d'action de Beijing (BPfA)+30*

## Contenu

Contenu .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
1. Introduction, contexte et contexte général.....	1
2. Principales constatations.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
2.1. Zone critique A – développement inclusif, prospérité partagée et travail décent .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
2.2. Zone critique B – Éradication de la pauvreté, protection sociale et services sociaux ....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
2.3. Zone critique C – Libération de la violence, de la stigmatisation et des stéréotypes.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
2.4. Zone critique D – Participation, responsabilité et institutions sensibles au genre.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
2.5. Zone critique E – Sociétés pacifiques et inclusives.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
2.6. Zone critique F – Conservation de l'environnement, action climatique et résilience ....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
3. Messages clés et actions prioritaires.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>



## 1. Introduction, Contexte Général

Les droits des femmes sont des droits humains ! – C'était le message qui a résonné clairement dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 (BPfA). Il a offert une feuille de route qui présente des objectifs ambitieux et des engagements pour aborder douze domaines critiques touchant les femmes et les filles, allant de l'éducation et de la santé à l'autonomisation économique, à la participation politique et aux droits humains. L'année prochaine commémore le trentième anniversaire de l'adoption du BPfA et constitue un rappel solennel que nous sommes

1. La trajectoire des progrès en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes n'est pas sur la bonne voie pour atteindre les objectifs de développement durable pour plusieurs États membres africains. L'Indice de Genre de l'Afrique, qui mesure l'inégalité des opportunités à travers les dimensions sociale, économique et commerciale, ainsi que l'autonomisation et la représentation des femmes, suggère que l'inégalité de genre reste considérable. L'indice indique un progrès lent vers l'égalité des sexes, avec un score de 50,3 % en 2023<sup>1</sup>, n'augmentant que marginalement par rapport à 48,8 % en 2019<sup>2</sup>. Aucun pays en Afrique n'a atteint l'égalité des sexes, ce qui indique que les défis sont répandus et impactent les pays à revenu faible, moyen et élevé sur le continent.

2. Ce 30e examen de la BPfA réitère un message crucial à toutes les parties prenantes s'efforçant de réduire l'écart entre les sexes sur le continent, à savoir que l'adoption de lois, de politiques, de législations et de plans d'action est une étape fondamentale mais insuffisante pour traduire les actions en résultats tangibles. Les États membres doivent aller au-delà de la promulgation, de la modification et de l'adoption de politiques et de législations pour les mettre en œuvre et les faire appliquer efficacement. Des mécanismes de mise en œuvre et d'application bien dotés en ressources, associés à un engagement politique indéfectible, à une coordination efficace, à un partenariat efficace et à des données désagrégées en temps réel par sexe, âge, géographie et handicap, sont essentiels pour accélérer l'atteinte de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en Afrique.

3. L'examen Beijing+30 n'est pas seulement important ; il est crucial. Il se déroule dans un monde aux prises avec de nouvelles menaces évolutives : crises économiques, chocs de sécurité, changement climatique, paysages géopolitiques en mutation et discrimination persistante basée sur le genre. Notamment, l'examen couvre une période où la résilience des économies a été mise à l'épreuve par des chocs sanitaires tels que la pandémie de COVID-19 et d'autres crises de santé publique, impactant significativement les progrès vers l'atteinte des objectifs de la BPfA.

4. En engageant toutes les parties prenantes pertinentes, y compris les gouvernements, les organisations de la société civile et les jeunes, le processus d'examen sert de mécanisme puissant pour reconnaître les progrès de l'Afrique, identifier les domaines à améliorer et souligner les actions clés à entreprendre pour faire avancer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Cela garantit que les droits et les voix des femmes et des filles sont respectés et défendus à tous les niveaux de la société.

<sup>1</sup> Rapport sur l'Indice de Genre de l'Afrique 2023, en cours de publication

<sup>2</sup> Rapport sur l'Indice de Genre de l'Afrique 2019 (<https://www.afdb.org/en/documents/africa-gender-index-report-2019-analytical-report>)

5. Conformément au mandat de l'Assemblée générale de l'ONU sous la résolution E/RES/2022/5, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a entrepris en 2024 un examen régional des réalisations des États membres africains dans la mise en œuvre de la Plateforme d'Action en Afrique, en partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU Femmes).

6. L'examen est particulièrement remarquable car il coïncide avec la conclusion de la première phase de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 sur 10 ans, le 25e anniversaire de la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et l'évaluation de la première décennie de l'Agenda 2030 pour le développement durable.

7. L'examen Beijing 30+ vise à tirer parti des synergies entre la BPfA et l'Agenda 2030, consolidant ainsi les efforts pour accélérer la réalisation des engagements mondiaux clés liés à l'égalité des sexes. Les 12 domaines critiques de préoccupation énoncés dans la BPfA ont été regroupés en six clusters, soulignant l'alignement des deux cadres :

- A. Personnes : éradication de la pauvreté, protection sociale et services sociaux.
- B. Dignité : liberté de violence, de stigmatisation et de stéréotypes.
- C. Prospérité : développement inclusif, prospérité partagée et travail décent.
- D. Partenariat : responsabilité, participation et institutions sensibles au genre.
- E. Pax : sociétés pacifiques et inclusives.
- F. Planète : conservation de l'environnement, action climatique et renforcement de la résilience.

8. De plus, les États membres ont fait état de leurs réalisations dans les institutions et processus nationaux, ainsi que des données et statistiques nécessaires pour promouvoir l'autonomisation des femmes et des filles dans la région.

9. Cet examen a été réalisé par le biais d'une enquête régionale en ligne et de la collecte de rapports d'examen nationaux soumis par les États membres africains. Parmi les 54 États membres, 39 ont soumis leurs rapports d'examen nationaux et complété les questionnaires<sup>3</sup> d'enquête en ligne. Le cas échéant, les données et informations des rapports nationaux et de l'enquête ont été complétées par des données provenant de sources secondaires.

## 2. Résultats clés

Des progrès significatifs ont été réalisés en matière d'égalité des sexes depuis l'examen de Beijing +25, mais aucun pays africain n'y est pleinement parvenu. Selon l'Indice de Genre de l'Afrique 2023, l'Afrique n'est qu'à mi-chemin de la réduction de l'écart global entre les sexes.

10. Des statistiques de genre précises et complètes sont essentielles pour mesurer les progrès vers l'égalité des sexes, identifier les inégalités clés nécessitant une action politique et répondre aux obligations de reporting mondiales et régionales, telles que l'Agenda 2030 pour le développement durable et l'Agenda 2063. La Plateforme d'Action de Beijing exhorte les gouvernements à collecter et à diffuser régulièrement des données ventilées par sexe pour la planification et l'évaluation. Au cours des cinq dernières années, de nombreux États membres ont fait des progrès dans la collecte et l'utilisation de statistiques de genre pour la planification politique, avec 22 pays avançant dans ce domaine. Dix-neuf pays ont renforcé leur capacité à évaluer et à utiliser efficacement les données de

---

<sup>3</sup> Central Africa (Chad, Cameroon, Central African Republic, Congo Republic), East Africa (Burundi, Comoros, Democratic Republic of Congo, Djibouti, Ethiopia, Kenya, Rwanda, Seychelles, Somalia, South Sudan, Uganda, Tanzania), North Africa (Algeria, Egypt, Morocco, Sudan, Tunisia), Southern Africa (Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibia, South Africa, Zambia, Zimbabwe), West Africa (Benin, Cabo Verde, Cote d'Ivoire, Ghana, Liberia, Mali, Sierra Leone, Senegal, Togo). All the countries listed completed the online survey questionnaire except Senegal and Togo. Conversely, Madagascar and Angola completed the questionnaire but did not submit the national review report. The subregional groupings are based on ECA classification.

*Examen régional de l'Afrique : Bilan de trente ans de la mise en œuvre du Rapport de Synthèse 2020-2024 Déclaration et Programme d'action de Beijing (BPfA)+30*

genre. De plus, 32 pays ont défini des indicateurs nationaux pour suivre les progrès réalisés sur les ODD, et 30 ont commencé à compiler des données sur les indicateurs ODD spécifiques au genre.

11. Bien que plusieurs États membres aient progressé dans le renforcement des systèmes statistiques nationaux pour faciliter la génération, la gestion et la diffusion de données de qualité ventilées par sexe, un défi persiste à cet égard. Cela impacte le suivi, la responsabilité et le reporting des engagements en matière d'égalité des sexes.

## 2.1. Domaine critique A – Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent

12. Le développement inclusif, la prospérité partagée et le travail décent sont essentiels pour atteindre l'égalité des sexes et autonomiser les femmes, en assurant un accès égal aux opportunités, aux ressources et à des salaires équitables pour tous. L'Agenda 2030 souligne l'importance du développement inclusif, en tenant compte des facteurs sociaux, économiques et environnementaux pour promouvoir des progrès durables. Dans ce cadre, les pays africains ont continuellement examiné, adopté et mis en œuvre des politiques répondant aux besoins des femmes et des filles dans le monde du travail, dans les soins non rémunérés et le travail domestique, dans la fracture numérique de genre et dans une économie égalitaire. Bien que les engagements globaux restent similaires, la diversité des approches est évidente, certaines initiatives étant intégrées dans des cadres de développement national et d'autres ciblant spécifiquement l'égalité des sexes dans le monde du travail (a), la réduction/répartition du travail de soins non rémunéré et du travail domestique (b), la réduction de la fracture numérique de genre (c), et le soutien à une économie plus égalitaire grâce à des politiques macroéconomiques (d), à la réforme des lois discriminatoires et des pratiques coutumières qui entravent la propriété, l'accès et le contrôle des femmes sur les ressources productives.

13. Des écarts de genre dans la participation au marché du travail persistent, les femmes étant confrontées à une vulnérabilité plus élevée (68 % des femmes contre 57 % des hommes), à l'informalité (73 % des femmes dans le secteur informel de 2020 à 2024 contre 72 % de 2015 à 2019), et à un fardeau disproportionné de travail de soins non rémunéré et de travail domestique (femmes : 249 minutes/jour ; hommes : 87 minutes/jour).

14. Malgré les initiatives mises en œuvre par les États membres et la promulgation de cadres juridiques pour un développement inclusif, les femmes en Afrique continuent de rester derrière les hommes en matière de participation au marché du travail, d'accès aux biens et services numériques, d'accès et de contrôle des ressources productives, y compris la terre et les services financiers, et le manque de reconnaissance, de réduction et de redistribution du travail de soins non rémunéré et du travail domestique entrave la prospérité partagée et les opportunités de travail décent.

## 2.2. Domaine critique B – Éradication de la pauvreté, protection sociale et services sociaux

La pauvreté a un impact significatif sur la qualité de vie des individus, en particulier pour les femmes et les filles, et limite leur capacité à prendre des décisions liées à l'éducation, à la santé et à l'emploi. Les

pays ont mis en œuvre des mesures pour réduire la pauvreté parmi les femmes et les filles. Ces mesures visant à éradiquer la pauvreté parmi les femmes et les filles impliquent un ensemble d'interventions à travers différents pays d'Afrique, qui se concentrent notamment sur : a) des stratégies pour réduire la pauvreté parmi les femmes et les filles, b) des programmes de protection sociale, c) des programmes de santé complémentaire inclusifs, et d) des programmes éducatifs.

15. Les efforts récents pour lutter contre la pauvreté, élargir et améliorer la protection sociale des femmes comprennent l'expansion des programmes de protection sociale, le soutien à l'entrepreneuriat, l'augmentation de l'accès aux ressources productives et la mise en œuvre de transferts monétaires par le biais d'initiatives ciblées et sensibles au genre. Cependant, des défis persistent pour garantir une couverture et des ressources adéquates pour les femmes à travers le continent. Les dépenses de protection sociale restent faibles à 3,8 % du PIB, tandis que l'OIT estime qu'offrir quatre prestations de protection sociale de base nécessiterait 8,5 % du PIB.

16. Les pays africains ont réalisé des progrès notables dans l'amélioration des résultats de santé des femmes, comme en témoigne une diminution de 1,7 % de la mortalité maternelle entre 2016 et 2020, ainsi qu'une baisse des taux de fécondité des adolescentes, passant de 88,9 en 2020 à 84,6 en 2022. De plus, l'accès aux services de planification familiale s'est amélioré. Les efforts en cours visent à améliorer l'accès aux soins de santé dans les zones urbaines, rurales et éloignées, en mettant l'accent sur la santé sexuelle et reproductive ainsi que sur les maladies chroniques chez les femmes. Cependant, des défis significatifs persistent, notamment le renforcement des systèmes de santé pour répondre efficacement aux pandémies et épidémies, telles que COVID-19, la variole simienne, Ebola et le paludisme. L'infrastructure insuffisante dans les zones rurales et les disparités d'accès aux soins de santé parmi les communautés marginalisées ont un impact négatif sur l'accès à des soins de santé de bonne qualité.

17. Les États membres africains ont réalisé des progrès significatifs dans l'éducation primaire, secondaire et tertiaire, atteignant des ratios de filles à garçons de 0,99 en primaire, 1,01 en secondaire et 1,02 en tertiaire. Ce progrès est renforcé par l'accent croissant mis sur l'éducation et la formation techniques et professionnelles (EFTP) pour les femmes et les filles, ainsi que par des initiatives qui appliquent des formations aux compétences qui répondent à la ségrégation professionnelle, une formation des enseignants sensible au genre et des environnements d'apprentissage améliorés visant à relever les défis et à promouvoir le développement des compétences des femmes dans les domaines STEM et numériques.

18. Le fossé numérique entre les genres persiste, les femmes (28 % entre 2020 et 2023) ayant moins accès à Internet et aux opportunités numériques par rapport aux hommes (38 % pendant la même période), avec un écart de 10 points de pourcentage en moyenne entre 2020 et 2023. Ce fossé numérique contribue au manque d'accès aux actifs financiers, numériques et immobiliers, alors que de plus en plus d'États membres adoptent l'utilisation de la technologie.

### 2.3. **Domaine critique C – Liberté contre la violence, la stigmatisation et les stéréotypes**

19. La violence à l'égard des femmes et des filles est répandue et demeure la violation des droits humains la plus pervasive en Afrique. La violence basée sur le genre (VBG) se manifeste sous diverses formes, y compris la violence domestique, le mariage précoce, le mariage d'enfants et le mariage forcé, les mutilations génitales féminines et la traite des êtres humains. Vingt-neuf des trente-neuf États membres ont donné la priorité aux mariages d'enfants, précoces et forcés, à la violence domestique, à la violence entre partenaires intimes et au harcèlement sexuel pour des actions au cours des cinq



*Examen régional de l'Afrique : Bilan de trente ans de la mise en œuvre du Rapport de Synthèse 2020-2024 Déclaration et Programme d'action de Beijing (BPfA)+30*

dernières années. La violence facilitée par la technologie et les mutilations génitales féminines (MGF) ont également été prioritaires dans 25 et 20 pays respectivement. De plus, la VBG dans les contextes de conflit, les médias et la politique, ainsi que les féminicides, prolifèrent dans de nombreux États membres, reflétant des disparités socio-économiques profondément enracinées et des stéréotypes nuisibles.

20. Des réalisations significatives ont été accomplies dans l'avancement des droits humains des femmes, notamment dans l'adoption de législations criminalisant la violence à l'égard des femmes et des filles et dans l'abrogation de lois personnelles et familiales qui discriminent le droit des femmes à hériter de biens. Cependant, des barrières demeurent dans l'accès à la justice pour les femmes, en particulier pour les survivantes de violence cherchant à obtenir justice et réparation dans les mécanismes judiciaires formels et informels. Des normes sociales, de genre et culturelles discriminatoires perpétuent la VBG, les stéréotypes nuisibles et stigmatisent les femmes qui cherchent justice.

21. Des normes sociales, culturelles et de genre discriminatoires persistent dans la majorité des États membres africains — 56 % des pays examinés — qui continuent de lutter contre des systèmes permettant la discrimination systémique et structurelle à l'encontre des femmes et des filles, malgré des cadres juridiques sensibles au genre qui aboutissent au dépouillement de leur dignité et de leurs opportunités dans la vie économique et politique.

#### 2.4. **Domaine critique D – Participation, responsabilité et institutions sensibles au genre**

22. L'établissement d'institutions et de processus nationaux est crucial pour mettre en œuvre les engagements en matière d'égalité des sexes décrits dans la Plateforme d'action de Beijing (BPfA) et l'Agenda 2030. La formalisation de l'égalité des sexes dans les systèmes nationaux garantit que les politiques vont au-delà de gestes symboliques pour passer à des actions concrètes, intégrant l'égalité des sexes dans la gouvernance, le droit et les politiques sociales. Cela crée des voies durables pour le progrès en promouvant la responsabilité et en veillant à ce que les politiques d'égalité des sexes soient effectivement mises en œuvre par le biais de stratégies nationales, de plans d'action et de mécanismes coordonnés.

23. Au cours des cinq dernières années, 36 des 39 pays africains ont établi des stratégies ou des plans d'action nationaux pour l'égalité des sexes, avec des mécanismes en place pour impliquer diverses parties prenantes. Parmi ceux-ci, 23 pays ont élaboré des plans pour mettre en œuvre les recommandations des mécanismes des droits humains des Nations Unies, et 28 pays ont créé des plans d'action basés sur les recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW). De plus, 15 pays ont mis en œuvre les recommandations de l'Examen périodique universel.

24. Les États membres de toutes les sous-régions africaines ont enregistré des progrès dans le renforcement des mécanismes institutionnels pour l'égalité des sexes, cependant, ces efforts sont contraints par un manque intermittent de ressources organisationnelles, humaines et financières adéquates.

25. La participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions est essentielle pour faire progresser l'égalité des sexes et garantir que les politiques et les actions soient inclusives. Les

États membres ont mis en œuvre des mesures pour améliorer la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions (a) dans les médias (b), dans les instances nationales (c), dans l'intégration des perspectives de genre dans divers secteurs et (d) au sein des institutions nationales des droits humains.

26. L'Afrique fait face à un progrès lent et inégal dans la représentation et la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décisions, avec seulement une augmentation de 1 % de la représentation parlementaire, passant de 25 % en 2021 à 26 % en 2024, tandis que la Corne et l'Afrique du Nord ont enregistré une baisse de 2 %.

27. La représentation des femmes dans les médias s'est améliorée, favorisant leur inclusion dans les postes de direction au sein du secteur et leur représentation positive sur diverses plateformes.

## 2.5. Domaine critique E – Sociétés pacifiques et inclusives

28. Des sociétés pacifiques et inclusives nécessitent la participation significative des femmes aux processus de paix, aux accords de sécurité, aux actions humanitaires, à la résolution des conflits et à la réponse aux crises. En Afrique, des conflits prolongés d'une ampleur, d'une complexité et d'une interdépendance sans précédent ont persisté, aggravant la vulnérabilité des femmes à la violence, à l'exploitation et à la violation de leurs droits. Ces conflits ont entraîné des déplacements massifs et une augmentation des dépenses militaires, nécessitant des interventions humanitaires à grande échelle, dépassant les niveaux d'il y a plus d'une décennie. Pour construire des sociétés pacifiques et inclusives, les États membres ont mis en œuvre de nombreuses mesures dans divers domaines, notamment en opérationnalisant la Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité (a) en promouvant la participation des femmes aux initiatives de consolidation de la paix, (b) en réduisant les dépenses militaires, (c) en promouvant la résolution non violente des conflits, (d) en protégeant les femmes dans les zones de conflit et en éliminant la discrimination à l'égard des filles.

29. Les États membres travaillent activement à la création de sociétés pacifiques et inclusives en intégrant l'Agenda Femmes, Paix et Sécurité (FPS) dans leurs Plans d'Action Nationaux. Pourtant, les femmes restent sous-représentées dans la prise de décision en matière de maintien de la paix et de résolution des conflits, et les femmes et les filles continuent d'être exposées aux risques dus à la résurgence des chocs sécuritaires, du terrorisme et des conflits armés.

## 2.6. Domaine critique F – Conservation de l'environnement, action climatique et renforcement de la résilience

30. Bien qu'Afrique ne contribue qu'à 4 % des émissions mondiales de carbone, elle subit un impact disproportionné du changement climatique, avec 17 des 20 pays les plus vulnérables situés sur le continent<sup>4</sup>. Les effets de la variabilité climatique, y compris les événements météorologiques extrêmes et les perturbations de l'agriculture, menacent la sécurité alimentaire, les écosystèmes et les économies, et augmentent le risque de conflits sur des ressources rares. Cela a conduit à des déplacements massifs et à la migration, exacerbant encore des défis tels que la violence à l'égard des femmes et des filles (VAWG). Les femmes portent une charge disproportionnée du changement climatique en raison de leurs rôles dans les soins, la fourniture de nourriture et d'eau, et leur dépendance aux ressources naturelles pour leur subsistance, les rendant plus vulnérables lors des catastrophes.

---

<sup>4</sup> Source : <https://www.uneca.org/stories/17-out-of-the-20-countries-most-threatened-by-climate-change-are-in-africa%2C-but-there-are>.

*Examen régional de l'Afrique : Bilan de trente ans de la mise en œuvre du Rapport de Synthèse 2020-2024 Déclaration et Programme d'action de Beijing (BPfA)+30*

31. Les efforts pour aborder ces disparités de genre ont été soulignés dans des cadres mondiaux comme la BPfA, où les États membres se sont engagés à impliquer les femmes dans la prise de décisions environnementales et à intégrer des perspectives de genre dans les politiques de développement durable. Reconnaître le rôle des femmes en tant qu'agentes de changement dans la réduction des risques de catastrophe est crucial pour garantir la résilience climatique (a) et faire progresser le développement durable en Afrique. Ignorer les vulnérabilités liées au genre pourrait aggraver les inégalités et entraver le progrès vers la résilience climatique (b).

32. De nombreux États membres reconnaissent l'importance de renforcer la résilience des femmes face aux chocs, y compris ceux causés par les catastrophes naturelles et le changement climatique, et intègrent des perspectives de genre dans les politiques gouvernementales et les plans de développement, y compris les programmes de réduction et d'atténuation des risques de catastrophe, pour favoriser des réponses plus résilientes et équitables aux défis environnementaux. Cependant, le progrès est freiné par la sous-représentation des femmes dans les rôles décisionnels, le manque de ressources financières et d'expertise, et l'absence d'une approche globale du gouvernement pour assurer l'intégration efficace des perspectives de genre dans les politiques environnementales.

### 3. Messages clés et actions prioritaires

33. Pour atteindre l'égalité des sexes, les États membres ont identifié cinq domaines prioritaires<sup>5</sup> pour l'action au cours des cinq prochaines années. Des politiques et des actions transformationnelles qui s'attaquent aux barrières institutionnelles et ciblent les causes structurelles de l'inégalité de genre, y compris le traitement des normes sociales, de genre et culturelles, ainsi que l'assurance de ressources financières adéquates et prévisibles, sont impératives pour faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

#### A. Développement inclusif, prospérité partagée et travail décent.

**Éradication de la pauvreté, productivité agricole et sécurité alimentaire :** Plusieurs pays ont souligné la nécessité de promouvoir les droits des femmes et d'assurer un accès égal aux ressources financières, à la technologie et aux services sociaux, qui sont essentiels dans les zones urbaines, rurales et éloignées pour améliorer la productivité agricole, renforcer la sécurité alimentaire et lutter contre la pauvreté. Les mesures devraient être orientées vers :

- Assurer un accès égal des femmes rurales à la terre, au capital et à la technologie et s'attaquer aux obstacles à la commercialisation de leurs produits sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux.
- Collaborer avec les autorités locales pour sensibiliser aux droits fonciers des femmes dans les zones rurales et éloignées.
- Investir dans des services de soins de qualité, abordables et accessibles, en veillant à ce que les systèmes de protection sociale soient favorables aux soins et sensibles au genre, et

---

<sup>5</sup> Priority areas have been identified based on the responses of countries to Question 7 in UN Women's "Guidance Note for Comprehensive National-Level Reviews," published in September 2024.

mettre en œuvre des politiques de congé de maternité, de paternité et parental complètes pour réduire la charge du travail de soins non rémunéré pesant sur les femmes et la pauvreté temporelle.

- Reconnaître les contributions du travail rémunéré et non rémunéré en intégrant le travail non rémunéré dans les statistiques nationales.
- Améliorer l'accès à la technologie agricole en collaborant avec des entreprises technologiques pour offrir des technologies agricoles abordables et sensibles au genre, telles que des systèmes d'irrigation et des applications mobiles pour l'agriculture, et en fournissant des ateliers de renforcement des capacités qui enseignent aux femmes comment utiliser ces technologies pour augmenter la productivité.
- Établir des programmes de sécurité sociale dirigés par la communauté qui fournissent un soutien direct aux femmes et aux filles vulnérables engagées dans des activités agricoles informelles. Cela pourrait impliquer des comités locaux évaluant les besoins et distribuant des ressources telles que des semences, des outils ou de la nourriture pendant les saisons de soudure.
- Mettre en œuvre des initiatives de sécurité alimentaire dirigées par la communauté qui intègrent des mécanismes de protection sociale avec des pratiques agricoles locales. Cela pourrait impliquer la création de banques alimentaires qui distribuent des surplus alimentaires de fermiers locaux à des ménages vulnérables tout en fournissant aux travailleurs informels une petite rémunération pour leur travail dans le processus de distribution alimentaire.
- Promouvoir l'accès au marché pour les femmes en développant des programmes nationaux et régionaux pour aider les entreprises agricoles dirigées par des femmes à se connecter avec les chaînes d'approvisionnement et les marchés, offrir des programmes de facilitation commerciale et de renforcement des capacités pour améliorer la capacité des femmes à respecter les normes des marchés internationaux, et créer des coopératives ou des associations de producteurs qui permettent aux femmes de vendre leurs produits collectivement et de négocier de meilleurs prix.

## **B. Éradication de la pauvreté, protection sociale et services sociaux.**

**L'éducation de qualité, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie pour les femmes et les filles sont essentiels.** 49 % des États membres dans la revue, en particulier dans les sous-régions de l'Est, du Sud, de l'Ouest et du Centre de l'Afrique, priorisent l'éducation de qualité, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie pour les femmes et les filles en raison de la nécessité d'être préparés à répondre aux demandes futures du marché du travail. Pour rendre le marché du travail compétitif, les pays se tournent vers la fourniture de formations en enseignement technique et professionnel (ETP) et le développement des compétences pour les hommes et les femmes. Dans des pays tels que les Seychelles et la Namibie, où la parité entre les sexes dans l'inscription et l'achèvement de l'école secondaire se creuse en faveur des filles, un nouveau modèle sera crucial pour relever le défi. Face à la menace imminente de l'automatisation, les efforts devraient être dirigés vers :

- L'intégration de la littératie numérique, de l'automatisation et des compétences en technologies émergentes dans les programmes scolaires pour préparer les étudiants au marché du travail futur.
- La création de voies permettant aux femmes de s'engager dans une éducation continue et un perfectionnement tout au long de leur carrière, en mettant l'accent sur l'adaptabilité aux besoins changeants du marché du travail.

*Examen régional de l'Afrique : Bilan de trente ans de la mise en œuvre du Rapport de Synthèse 2020-2024 Déclaration et Programme d'action de Beijing (BPfA)+30*

- La promotion de partenariats avec les industries pour aligner les programmes d'ETP sur les besoins du marché et fournir des stages ou des placements pour les étudiants, en particulier les femmes et les filles.
- La collaboration avec des entreprises technologiques pour offrir des stages et des apprentissages aux femmes dans les carrières scientifiques et technologiques.
- Le partenariat avec des fournisseurs internationaux d'éducation en ligne pour offrir des cours dans des langues et contextes locaux.
- Le partenariat avec des organisations mondiales de l'éducation pour dispenser des ateliers et des opportunités de formation continue pour les enseignants.
- Encourager le secteur privé à financer des formations en ETP et STEM et à offrir des opportunités d'apprentissage pratique.

### C. Liberté par rapport à la violence, à la stigmatisation et aux stéréotypes

**Éliminer la violence contre les femmes et les filles.** Bien que les États membres aient entrepris diverses initiatives pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles, y compris l'amélioration des services pour les survivants, le renforcement des lois existantes, l'introduction de nouvelles lois et l'amélioration de l'accès des femmes à la justice, l'Afrique fait encore face à des défis significatifs dans ce domaine, comme l'indique une majorité significative des pays examinés (90 %). Ce défi persistant transcende toutes les sous-régions africaines. Les efforts devraient être dirigés vers :

- Le renforcement des capacités des fonctionnaires gouvernementaux pour développer, mettre en œuvre et appliquer des lois et des politiques pertinentes.
- Le lancement et l'élargissement de campagnes publiques d'éducation et de sensibilisation en collaboration avec les leaders communautaires, en veillant à ce que les hommes et les garçons soient impliqués dans ces campagnes.
- S'assurer que les programmes de protection sociale traitent explicitement de la violence à l'égard des femmes et des filles (VAWG) en incluant des composants tels que l'accès à des refuges d'urgence, un soutien psychologique, une assistance juridique et des services de réintégration pour les survivants.
- La diffusion d'informations sur les recours juridiques disponibles et l'encouragement au signalement de la VAWG.
- L'adoption d'approches multisectorielles, car les gouvernements utilisent de plus en plus des stratégies multipartites pour impliquer les communautés.
- Le développement de partenariats pour garantir la participation efficace de toutes les parties prenantes, y compris les institutions publiques à tous les niveaux, les organisations de la société civile et les partenaires de développement.
- Le financement et l'équipement des centres, y compris leur expansion dans les zones reculées où ils sont très nécessaires.
- La formation des enseignants et du personnel scolaire à la prévention de la VAWG en développant des programmes scolaires et des programmes de formation pour sensibiliser à la VAWG, promouvoir l'égalité des genres et transmettre des compétences pour la résolution des conflits et les relations respectueuses.

- I. **Égalité et non-discrimination devant la loi et accès à la justice.** 39 % des pays examinés, en particulier ceux de la sous-région de l'Afrique australe, ont priorisé l'égalité et la non-discrimination devant la loi et l'accès à la justice pour les cinq prochaines années. De plus, plusieurs pays ont souligné l'importance d'adopter et d'appliquer des lois sur l'égalité et la non-discrimination dans les cinq prochaines années. Cependant, dans certains pays, les lois coutumières et religieuses sont encore soutenues par leurs constitutions, ancrant souvent la discrimination et le déni des droits pleins des femmes et des filles tels que garantis par les constitutions nationales. Les efforts devraient être dirigés vers :
- Le renouvellement des partenariats et l'amélioration de la coordination entre les secteurs public et privé et les organisations de la société civile, accompagnés de réformes politiques et de protections juridiques pour aborder les lacunes émergentes et établir un environnement plus inclusif pour les femmes et les filles, y compris les minorités sexuelles et de genre.
  - En plus de promulguer une législation progressive, les efforts visant à garantir leur mise en œuvre et leur application efficaces et efficientes sont essentiels.
  - La priorisation de la réforme et de l'harmonisation des lois, y compris des lois coutumières, pour les aligner sur les instruments relatifs aux droits de l'homme.
  - Le renforcement des programmes pour sensibiliser les femmes à leurs droits et aux moyens de les revendiquer.
  - L'amélioration de la collecte de données de qualité désagrégées par sexe, âge, handicap, ethnicité, localisation et statut socio-économique pour cibler les réformes politiques et évaluer leur efficacité.
  - La priorisation de l'amélioration et de l'extension d'initiatives réussies telles que les systèmes de justice alternative basés sur la communauté au cours des cinq prochaines années pour aider à résoudre les conflits locaux et promouvoir la justice réparatrice dans les cas où les mécanismes de justice formels ne sont pas facilement accessibles.
  - La mise en œuvre de programmes d'aide juridique pour offrir des services d'aide juridique à ceux qui en ont besoin afin d'améliorer la portée et l'efficacité de ces services.
  - L'adoption et le respect des principes de budgétisation sensible au genre pour garantir une allocation plus équitable des ressources pour financer les initiatives.
  - Le développement d'une collaboration et de partenariats efficaces entre les gouvernements, les organisations de la société civile et le secteur privé pour aborder les limitations de ressources et promouvoir l'égalité des genres et l'accès à la justice.

#### D. Participation, responsabilité et institutions sensibles au genre.

**Promouvoir la participation politique et la représentation des femmes :** Bien que les États membres aient réalisé des progrès en matière de participation politique des femmes au cours des 30 dernières années, seulement environ un tiers des États membres en Afrique ont atteint le seuil de 30 % de femmes. L'importance de favoriser l'implication des femmes en politique et d'assurer leur représentation est une question cruciale dans toutes les sous-régions, bien que l'Afrique du Nord ait priorisé d'autres initiatives. Des initiatives sont nécessaires pour aborder les obstacles tels que le fardeau inégal du travail non rémunéré, une réaction contre les femmes au pouvoir et la perception du leadership comme étant dominé par les hommes. Ainsi, les États membres devraient prioriser :

- Le renforcement des programmes de développement du leadership, de mise en réseau et de mentorat.
- Le renforcement des mécanismes d'application pour garantir la mise en œuvre effective des quotas électoraux de genre.

**Examen régional de l'Afrique : Bilan de trente ans de la mise en œuvre du Rapport de Synthèse 2020-2024 Déclaration et Programme d'action de Beijing (BPfA)+30**

- L'assistance aux pays qui n'ont pas encore adopté de lois sur la parité de genre pour établir des mesures appropriées afin d'accélérer leur mise en œuvre et leur application effective.
- L'élargissement de l'espace civique et la protection des droits des mouvements de femmes et des défenseurs des droits humains des femmes (WHRDs).
- La prévention, l'enquête, la poursuite et la punition de la violence à l'égard des femmes dans la politique et la vie publique sont également essentielles. Il est important de veiller à ce que l'augmentation de la représentation des femmes en politique et dans la vie publique mène à l'adoption de lois et de politiques qui promeuvent l'égalité des genres et contribuent à traiter la représentation négative des femmes et des filles dans les médias.
- La facilitation de campagnes de sensibilisation du public, d'engagement des hommes et d'engagement communautaire, car elles ont été essentielles pour changer les attitudes et promouvoir l'acceptation des rôles de leadership des femmes.
- L'investissement dans l'éducation, le mentorat, la formation au leadership et les programmes de formation pour les femmes. Ces programmes devraient prioriser les jeunes femmes et filles ainsi que les groupes marginalisés et se concentrer sur le développement de compétences en leadership, en prise de parole en public et en campagne politique.
- La création et l'entretien de partenariats innovants et la collaboration avec des organisations de la société civile et le monde académique pour élargir les programmes de mentorat qui offrent des conseils, augmentent les ressources et soutiennent les femmes aspirant à des postes de leadership politique.
- L'utilisation de l'analyse de données avancées pour identifier de potentielles candidates pour le mentorat et l'établissement de systèmes de surveillance et de responsabilité robustes pour suivre les progrès en matière d'inclusion des femmes dans différentes positions politiques et de leadership, y compris l'évaluation de l'impact des politiques spécifiques au genre.

## **E. Société pacifique et inclusive**

La convergence de Beijing+30, du 25e anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies et des dix ans de l'Agenda 2030 offre une occasion de réfléchir aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'agenda femmes, paix et sécurité, ainsi que d'identifier les meilleures pratiques et les approches innovantes qui peuvent être adoptées à l'avenir.

- Besoin d'un financement adéquat pour faire avancer l'Agenda WPS : Pour mettre en œuvre les politiques, les Plans d'action nationaux sur le WPS ont besoin d'un financement accru, d'un suivi et d'une évaluation, ainsi que d'une localisation.
- Il est crucial de prioriser les changements structurels dans le secteur de la justice. Garantir la sécurité des défenseurs des droits humains des femmes (WHRDs) dans un contexte d'extrémisme violent accru, de réactions contre les droits humains et d'un espace civique rétréci dans toute la région.
- Augmenter l'éducation civique sur l'Agenda WPS : La conception erronée persiste selon laquelle les agendas femmes, paix et sécurité ne sont pertinents que dans des contextes de conflit ou des zones humanitaires, et une éducation civique est nécessaire.
- Renforcer la collecte et l'analyse des données désagrégées par genre.

- S'attaquer à ces défis nécessitera un investissement accru dans les ministères concernés et les dispositifs de genre, une amélioration des mécanismes de coordination et un renforcement des partenariats pour faire avancer efficacement l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes.
- Augmenter la représentation et la participation des femmes dans différents processus de paix et de négociation, y compris en tant que médiatrices et négociatrices.

## F. Conservation de l'environnement, action climatique et renforcement de la résilience

Les défis de l'intégration du genre dans les politiques environnementales et la réduction des risques de catastrophe sont multiformes et profondément enracinés. S'attaquer à ces barrières est essentiel pour garantir que les politiques et programmes climatiques en Afrique atteignent l'égalité des genres et renforcent la résilience face aux défis environnementaux.

À l'avenir, il est impératif que les États membres priorisent les actions suivantes :

- Des initiatives de renforcement des capacités qui s'attaquent aux normes culturelles et sociales qui influencent négativement les dynamiques de genre au sein des gouvernements et d'autres institutions impliquées dans les politiques et actions climatiques.
- La collecte et l'utilisation de données désagrégées par genre pour éclairer efficacement les politiques et programmes. Les activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (MEL) devraient aller au-delà de la désagrégation des données pour promouvoir des systèmes MEL sensibles au genre. Les États membres pourraient utiliser des think tanks établis, des organismes régionaux et des instituts de recherche à travers le continent pour accéder à une expertise technique dans l'établissement de systèmes MEL sensibles au genre.
- Le renforcement des cadres institutionnels pour garantir une responsabilité adéquate et une collaboration efficace entre les ministères du genre et du climat pour faire avancer l'intégration du genre.
- L'exploration de moyens innovants pour mobiliser des fonds afin de financer des politiques environnementales sensibles au genre et des initiatives de réduction des risques de catastrophe.
- Le renforcement des partenariats et des collaborations entre les gouvernements, les organisations de la société civile, les groupes de femmes, les institutions de recherche et le secteur privé pour tirer parti de l'expertise, des ressources et des réseaux en vue d'intégrer le genre dans l'action climatique.
- L'augmentation de l'implication des femmes dans les rôles décisionnels au sein des secteurs liés au climat aux niveaux national, régional et international, en établissant ou en appliquant des quotas et des objectifs de genre.